



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA  
SALLE DES COMITÉS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 5 FÉVRIER 2020 À  
19H**

---

**Personne(s) présente(s) :**

Marie Ignaczak, présidente  
M. Denis Leclerc  
Mme Julie Cloutier  
Mme Hélène Bergeron

Richard Fortin, conseiller technique

**Autre(s) présence(s) :**

**Personne(s) absente(s) :**

M. Jean-Philippe Côté

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Marie Ignaczak, présidente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal**
- 4. Sujets**
  - 4.1 Dérogation mineure - 2020-00002 - Projet Mont Saint-Castin - phase VIII
  - 4.2 Dérogation mineure - 2020-00001 - 1, chemin de la Huche
  - 4.3 Point de discussion - Condos Mont-Tourbillon
  - 4.4 Point de discussion - Suivi du conseil
- 5. Date de la prochaine réunion du CCU**
- 6. Varia**
  - 6.1 Aucun
- 7. Levée de l'assemblée**



**1. Ouverture de la réunion**

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 19h.

En l'absence de M. Jean-Philippe Côté, Mme Julie Cloutier agira à titre de secrétaire.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté accepté.

**3. Adoption du procès-verbal**

Le procès-verbal de la rencontre du 15 janvier 2020 a été accepté.

**4. Sujets**

**4.1 Dérogation mineure - 2020-00002 - Projet Mont Saint-Castin - phase VIII**

Le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure 2020-00002, afin de rendre réputé conforme la longueur du chemin en forme de cul-de-sac qui dépasse 150 m. sans l'aménagement d'un sentier pédestre contrairement à l'article 20 du règlement de lotissement 09-194 et rendre réputé conforme la pente longitudinale du chemin qui excède 12% sur un tronçon contrairement à l'article 18 du règlement de lotissement N° 09-194, le tout tel que démontré sur le plan accompagnant la demande de dérogation mineure préparée par Frédérick Martel a.g. en date du 30 janvier 2020, portant la minute 4827.

**4.2 Dérogation mineure - 2020-00001 - 1, chemin de la Huche**

Le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la demande de dérogation mineure 2020-00001, lot 6 293 399, afin de rendre réputé conforme la marge de recul avant secondaire à 4.5 m., au lieu de 7.62 m., tel que requis aux règlements de zonage 09-207. Le tout tel que démontré sur le plan accompagnant la demande de dérogation préparé par WSP arpenteurs-géomètres.

**4.3 Point de discussion - Condos Mont-Tourbillon**

Aucune recommandation.

**4.4 Point de discussion - Suivi du conseil**

Aucune recommandation.

**5. Date de la prochaine réunion du CCU**

La prochaine réunion du CCU sera le 11 mars 2020.



**6. Varia**

6.1 Aucun

**7. Levée de l'assemblée**

Clôture de la réunion à 21h45.

---

Marie Ignaczak, présidente

---

Julie Cloutier, secrétaire